

Déchets

Éléments d'état des lieux

Ordures ménagères et assimilées : une production contenue

- Les Jurassiens sont de faibles producteurs d'ordures ménagères et assimilées, avec 290 kg par habitant et par an en 2013 (298kg en 2011). (Données SYDOM). A titre de comparaison, la moyenne française en 2009 était de 374 kg par habitant et par an. Ces chiffres comptabilisent le papier d'apport volontaire aux conteneurs.
- Dans le Jura, la production moyenne d'ordures ménagères et assimilées a donc déjà atteint l'objectif national issu du Grenelle de l'Environnement (produire moins de 362 kg/habitant et par an en 2013). Cependant, appliqué strictement à la production jurassienne d'ordures ménagères jurassienne, l'objectif du Grenelle de l'Environnement (-7 % par rapport à 2008) imposerait d'atteindre 286 kg par habitant et par an en 2013.
- *Remarque : les ordures ménagères et assimilées recouvrent les déchets collectés en dehors des déchets occasionnels (encombrants, déchets verts...).*



Avec une production d'ordures ménagères nettement inférieure aux ratios et objectifs nationaux, et enregistrant régulièrement une baisse des tonnages collectés, grâce au travail de prévention du SYDOM, le Jura est un département que l'on peut qualifier d'«exemplaire»

Un bon système de collecte sélective, mais une marge de progrès sur la qualité du tri

- En 2012, 51,3 % des déchets ménagers et assimilés ont été orientés vers le recyclage matière ou organique (hors compostage individuel ou de proximité). C'est bien au-delà des objectifs du Grenelle (35 % en 2012 et 45 % en 2015) et c'est de très loin supérieur à la moyenne nationale, qui atteignait 35,6 % en 2008 (ADEME Politique des Déchets Bilan 2011).
- Le taux moyen de refus de tri¹ sur le département est de 20% en 2013 ce qui laisse une marge de progression. (données SYDOM)
- 40 kg par habitant de verre collectés par an, contre 45 kg en France en milieu rural (« Amélioration de la performance de collecte du verre : accompagnement des collectivités de la région Nord d'Eco-Emballages ») Mais depuis 8 ans, cette quantité est en légère baisse (due en partie aux quantités de verre produites qui diminuent également).

Persévérer dans l'accompagnement des changements de pratiques de tri par des opérations d'actions de sensibilisation.

¹ Déchets destinés à la poubelle grise qui se retrouvent dans la poubelle bleue

Une gestion globale de la filière déchet

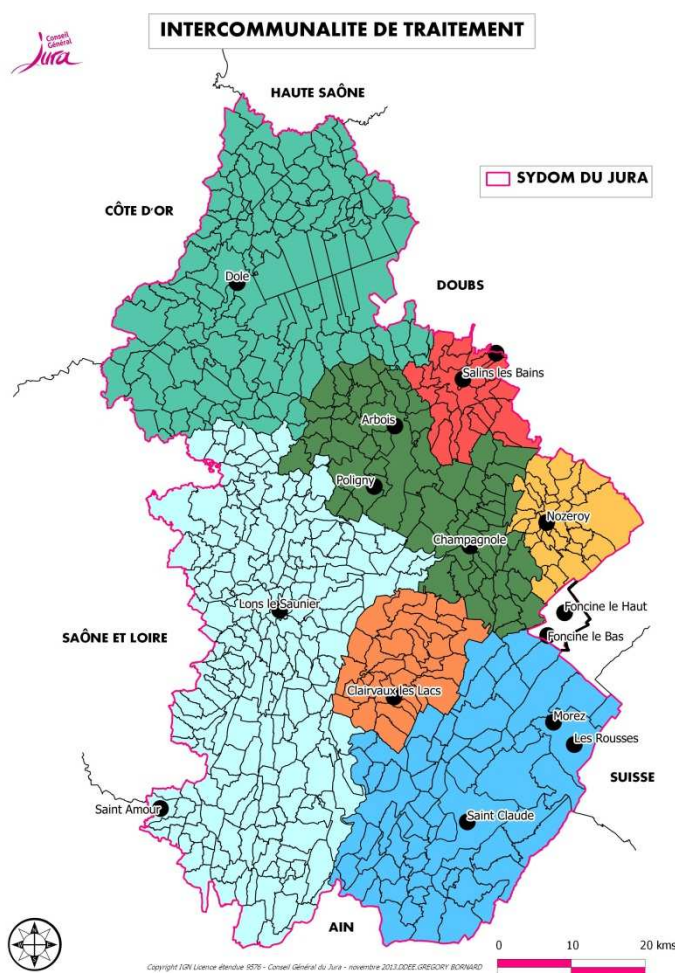
- En 2011, 7 organismes (4 SICTOM et 3 communautés de communes) collectent les déchets de 542 des 544 communes jurassiennes. Ils sont regroupés pour le « traitement » des déchets en un seul SYndicat de traitement Des Ordures Ménagères (SYDOM).

Un parc de déchèteries très sollicité jusqu'en 2009

- Le Jura compte 35 déchèteries. Les apports en déchèterie ont plus que doublé depuis 2000, pour atteindre 169 kg par habitant et par an en 2011. Mais la situation se stabilise depuis 2009, notamment grâce au meilleur tri des recyclables.

Un traitement local des déchets et un coût peu élevé pour le particulier

- Depuis 2011, il n'y a plus de stockage d'ordures ménagères résiduelles. Près de 75 % des ordures ménagères collectées sur le territoire sont incinérées à Lons-le-Saunier ; près de 10 % part en incinération dans les autres usines de la région, et 15% en Saône et Loire. A Lons-le-Saunier, 57 % de l'énergie produite par l'incinération a été valorisée sous forme de chaleur et d'électricité en 2012.
- Le coût de la collecte et du traitement des déchets est inférieur dans le Jura à la moyenne nationale : 78 € par habitant en 2012 pour une moyenne française de 85 €.
- Le département compte un centre de tri, 5 stations de transfert, une usine d'incinération, un centre de stockage (enfouissement des déchets ménagers ultimes) et 3 compostières.



Traiter les déchets sur le territoire départemental, avec une préoccupation environnementale de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, est un enjeu fort, tout comme l'harmonisation des pratiques de collecte.

Prise en compte des autres enjeux du développement durable

Prise en compte des nuisances olfactives pour les riverains :

- C'est une problématique récurrente autour des centres de stockage. Une réorientation des déchets, potentiellement à l'origine de dégagements d'odeurs, est mise en place. La réduction des quantités stockées permettrait également une réduction des nuisances.

La gestion des déchets : un secteur porteur d'emplois en insertion professionnelle :

- Il existe plusieurs structures d'insertion par l'activité économique dans le domaine de la gestion des déchets (Juratri, plusieurs ressourceries, ...) ;
- 340 emplois liés à la collecte, au tri et au traitement des déchets sont recensés sur le département, soit 1 emploi pour 796 habitants. Cette donnée ne tient pas compte des emplois de chauffeurs et d'encadrement des prestataires de services locaux ;
- Environ deux tiers des emplois sont affectés à la collecte et au transport des déchets, un tiers est affecté au traitement.

Les déchets comme source de production d'énergie :

- Production de chaleur par l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lons-le-Saunier : 40 221 MWh valorisés, injectés essentiellement dans un réseau de chaleur local, étendu fin 2013. A l'horizon 2015, la valorisation énergétique sera améliorée, notamment en augmentant l'électricité produite.
- Valorisation du biogaz produit sur le Centre de Stockage du Jura situé à Courlaoux pour séchage des lixiviats ;
- Des projets de méthanisation en cours (exemple de Brevans).

Actions sur le territoire

- Le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux fixe les objectifs à atteindre en matière de gestion des déchets, pour une durée de 12 ans. Il est actuellement en cours de révision et prend en compte les objectifs du Grenelle de l'Environnement, notamment en matière de prévention des déchets.
- La Communauté de communes de Champagnole Porte du Haut-Jura, l'Agglomération lédonienne et le Département ont signé, avec le SYDOM, la Charte Collectivité éco-exemplaire pour une meilleure prévention et gestion de leurs déchets. Le Grand Dole y réfléchit également.
- De nouveaux contrats d'exploitation du centre de tri de Lons-le-Saunier, en septembre 2014, permettront plus de recyclage et moins d'exportation des déchets. La valorisation des mâchefers sera possible.

Une politique de prévention pour réduire la quantité de déchets

- En 2009, le SYDOM s'est engagé dans un Programme Local de Prévention et mène de nombreuses actions, relayées par les syndicats de collecte, pour la réduction des déchets.
- Les initiatives de réemploi, de réparation et de recyclage, au niveau individuel ou concernant l'économie circulaire, permettent de limiter la production de déchets.

Des actions pour sensibiliser et améliorer le tri des déchets

- Le SYDOM écrit à chaque nouveau foyer jurassien pour les informer sur les consignes de tri et le lieu de la déchèterie la plus proche de chez eux. Des actions d'encouragement au compostage sont menées par le SYDOM et les SICTOM. En 2013, le SYDOM a réalisé une campagne d'information pour améliorer les pratiques de tri du verre.
- En 2012, 2 050 personnes ont visité les installations du SYDOM.
- Le SYDOM a engagé des actions, essentiellement avec le Foyer Jurassien, l'Office Public de l'Habitat (OPH) du Jura et l'OPH de Champagnole, pour améliorer les pratiques dans les logements sociaux (réorganisation des points de regroupement des bacs, rénovation de la signalétique). Ces actions ont permis une amélioration de la qualité du tri.
- L'ensemble des déchèteries du département présente une signalétique homogène afin de faciliter les habitudes de tri.
- Le SYDOM accompagne les associations organisatrices d'évènements favorisant le tri des déchets. Des subventions sont reversées en fonction du résultat du tri à l'issue de la manifestation. Il incite également les collèges à mieux trier et composter leurs déchets.
- En 2012, une modification du principe de responsabilité élargie du producteur définit de nouvelles filières de collecte et de recyclage à mettre en place. Cela concerne : les pneumatiques, les piles et accumulateurs, les Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (D3E), les textiles, les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), les déchets diffus spécifiques ménagers (déchet toxiques) et les déchets d'ameublement tant ménagers que professionnels.
- La filière pour les déchets d'éléments d'ameublement est opérationnelle depuis fin 2013 (Potentiel d'évitement = 2 500 t / an environ, qui ne seront plus stockées en centre de stockage)

Synthèse stratégique

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">Un syndicat unique pour gérer la filière déchetsPeu d'ordures ménagères collectées par habitantL'objectif du Grenelle de l'Environnement concernant la quantité de déchets produits déjà atteint dans le Jura	<ul style="list-style-type: none">L'export de déchets hors du JuraLa qualité du tri peut être encore améliorée
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">La révision du Plan de Prévention et de gestion des déchets non dangereux du Département et son évaluation environnementaleLe Programme Local de Prévention du SYDOMUne possible évolution vers une tarification incitative pour le tri des déchetsLa mise en place de nouvelles filières de tri et filières à responsabilité élargie du producteur	

Rappel des enjeux :

- Avec une production d'ordures ménagères nettement inférieure aux ratios et objectifs nationaux, et enregistrant régulièrement une baisse des tonnages collectés, grâce au travail de prévention du SYDOM, le Jura est un département « exemplaire » en matière de prévention et de gestion des déchets.
- Persévérer dans l'accompagnement des changements de pratiques de tri par des opérations d'action de sensibilisation.
- Traiter les déchets sur le territoire départemental, avec une préoccupation environnementale de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, est un enjeu fort, tout comme l'harmonisation des pratiques de collecte.

Indicateurs de suivi

Evolution de la quantité de déchets ménagers collectés par habitant

- **Intérêt** : Cet indicateur prend en compte les efforts faits par les collectivités pour améliorer la collecte des déchets des ménages. Il rend également compte de la sensibilisation de la population au tri des déchets pour augmenter le recyclage. Il intègre aussi les disparités de modes de vies, les habitudes de consommation et les effets des actions de réduction à la source.
- **Description** : La production de déchets par les ménages est appréhendée ici par les quantités collectées par les services publics des déchets. C'est la quantité de déchets collectés divisée par la population résidente estimée dans la zone de référence.
- **Données mobilisés** : quantité de déchets collectée par les établissements public de coopération intercommunale (EPCI) ou les communes indépendantes ; population résidente estimée.

Valorisation des déchets ménagers et assimilés

- **Intérêt** : Cet indicateur permet de mesurer, en partie, le degré de sensibilisation des populations et des collectivités aux impacts environnementaux et au développement durable mais également le degré d'implication des opérateurs et des collectivités qui participent au financement des investissements de collectes. La récupération des déchets, leur réemploi ou leur recyclage, contribuent à économiser des ressources naturelles et à limiter les impacts sur l'environnement.
- **Description** : C'est la quantité de déchets traitée dans un mode de traitement relativement à la quantité totale collectée (la valorisation matière ou organique comprend le recyclage et le réemploi, le compostage, la méthanisation et l'épandage. Les autres modes de traitement sont l'incinération avec ou sans valorisation énergétique et la mise en décharge.).
- **Données mobilisés** : quantité de déchets traités en fonction du mode de traitement ; quantité totale de déchet collectée.